

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX
Le 22 janvier 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 janvier 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUQUELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 39 Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. FAYOLLE Jean

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe (Pouilly sous Charlieu)

N°2026/N°006

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CFE, TFNB, TFB ET TH POUR 2026

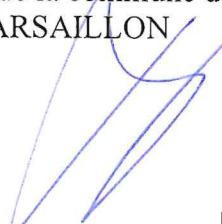
A la suite de la présentation du volet fiscal du débat d'orientation budgétaire, et suite aux échanges entre les membres du Conseil Communautaire, M. le Président demande aux conseillers communautaires de se positionner sur le maintien des taux des différentes taxes locales.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de maintenir le taux de C.F.E – Cotisation Foncière des Entreprises, pour 2026 à 22,79 % (rappel mise en réserve de la fraction de taux de CFE 1.28%),
 - Décide de maintenir le taux de T.F.P.N.B. - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, pour 2026 à 1,89 %,
 - Décide de maintenir le taux de la T.F.P.B. - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, pour 2026 à 1,90 %,
 - Décide de maintenir le taux de T.H. sur les résidences secondaires – Taxe d’Habitation, pour 2026 à 9.53 %
 - Dit que le produit sera prévu en section de fonctionnement du budget principal

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Pouilly sous Charlieu
M Philippe JARSAILLON

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260122-DELIB2026-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026
Publication : 29/01/2026